

ACADEMIE de MUSIQUE de la Ville d'ARLON

Implantations à Stockem, Sterpenich, Athus,
Aubange, Halanzy, Habay-la-Neuve, Virton,
Sélange, Mussy-la-Ville, Meix-dvt-Virton et Izel.

SECRETARIAT :

10, place des Chasseurs Ardennais
6700 - ARLON

du lundi au vendredi de 15H à 18H
063/22.76.97 (fax 23.30.99)
acamus@arlon.be

Bonjour à toutes et tous,

Ce mail concerne votre réinscription à l'Académie de musique.

1. Afin de préparer la rentrée scolaire prochaine, nous vous prions de nous communiquer par mail vos coordonnées ainsi que vos souhaits concernant les cours suivis.

COORDONNEES DE L'ELEVE :

N.B.: Les femmes mariées sont inscrites sous le nom de jeune fille.

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Numéro de registre national :	
Adresse complète (rue, n°, bte, code postal, localité):	
Tél :	
G.S.M :	
E-mail :	

COORDONNEES DE LA PERSONNE RESPONSABLE :

Nom :	
Prénom :	
Parent/Tuteur/Autre :	
Adresse complète (rue, n°, bte, code postal, localité):	
Tél :	
G.S.M :	
E-mail :	

(RE)INSCRIPTION AU(X) COURS :

Cours	Professeur	Implantation

2. Veuillez vous acquitter de la redevance communale afin que nous puissions prendre en compte votre inscription.

La redevance pour les élèves nés après le 31.12.2007 est de 55 € et pour les élèves nés avant le 01.01.2008 de 35 €.

BE95 0910 1995 5858

ACAD MUSIQUE – DROITS

8 rue Paul Reuter 6700 - ARLON

3. Minerval pour 12 ans et plus : voir le fichier annexe.

Encadré à compléter

Situation de l'élève : - de 12 ans <input type="checkbox"/>	Entre 12 et 18 ans <input type="checkbox"/>	+ de 18 ans <input type="checkbox"/>
(né après le 31/12/07)	(né entre le 15/10/01 et le 31/12/07)	(né avant le 15/10/01)
Situation générant une exemption ou une exonération (voir annexe) N° :		
Montant à payer : 0 € <input type="checkbox"/>	75 € <input type="checkbox"/>	188 € <input type="checkbox"/>
Document à fournir (*) : Carte d'identité + A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/>		

BE89 0910 1928 9285

Ville d'ARLON Minerval Académie de musique

8 rue Paul Reuter 6700 - ARLON

N.B. : En cas d'abandon dûment signalé avant le 15 octobre 2019, la totalité des sommes versées sera remboursée.

4. La fiche officielle imposée par le Ministère de la Communauté Française sera préparée par le secrétariat. Elle vous sera envoyée par courrier postal.

5. A partir du 02 septembre : PRENDRE CONTACT AVEC LE(S) PROFESSEUR(S)

❖ Les réinscriptions seront clôturées le samedi 14 septembre 2019.

❖ Rentrée scolaire : lundi 2 septembre 2019.

❖ Reprise des cours le lundi 9 septembre 2019

(sauf éveil, FMU 1, rythmes : à partir du lundi 16 septembre 2019).

❖ Site internet : acamus.arlon.be

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Patrice Bach, directeur.

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).

Personne morale responsable de la collecte des données : Ville d'ARLON

Coordonnées du délégué à la protection des données : DECLAYE Sophie Administration communale – 6700 - ARLON